



VILLE DE
RICHMOND

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 151

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil de la Ville de Richmond a adopté, le 15 février 2010, le règlement numéro 151, décrétant un emprunt et une dépense de 4 596 000 \$ destiné aux travaux de remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts sur une partie de la rue Principale Nord (route 243), et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit règlement le 9 juin 2010.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau du soussigné.

Donné à Richmond (Québec), ce 16^e jour de juin 2010.

Daniel Leduc,
directeur général et
secrétaire-trésorier